



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 03 juin 2022
Compte Rendu

,L'an deux mille vingt deux, le trois juin, à 09 Heures 00, à Melesse (salle des Iris), le Bureau de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Claude JOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice -présidente
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal à partir du 5ème point inclus (point 11)	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUTTE Daniel	Conseiller délégué
<u>Saint-Gondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué

Absents :

<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal jusqu'au point 4 inclus	2ème vice-président
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves donne pouvoir à M. HOUTTE Daniel	Conseiller délégué
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

N°ordre	Ordre du jour	Vote																																								
1	<p>Intercommunalité Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Conseil de développement - Demande de subvention 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE le plan de financement prévisionnel 2022 du conseil de développement de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné suivant :</p> <table border="1" data-bbox="264 488 1046 949"> <thead> <tr> <th>OPE</th> <th>Art.</th> <th>NATURE</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>611</td> <td>Prestation extérieure (Animation/Formation)</td> <td>4 650,00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>6257</td> <td>Frais de réception</td> <td>500,00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>6251</td> <td>Voyages et déplacements</td> <td>1 000,00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>6236</td> <td>Communication</td> <td>3 000,00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>6281</td> <td>Cotisation réseau CD bretons</td> <td>850,00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>7472</td> <td>Subvention région</td> <td>- €</td> <td>5 103,00 €</td> </tr> <tr> <td>74</td> <td></td> <td>Total fonctionnement du conseil de développement</td> <td>10 000,00 €</td> <td>5 103,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>SOLLICITE l'attribution de cette subvention de 5 103 € auprès du Conseil Régional de Bretagne.</p>	OPE	Art.	NATURE	Dépenses	Recettes	11	611	Prestation extérieure (Animation/Formation)	4 650,00 €	- €	11	6257	Frais de réception	500,00 €	- €	11	6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	- €	11	6236	Communication	3 000,00 €	- €	11	6281	Cotisation réseau CD bretons	850,00 €	- €	11	7472	Subvention région	- €	5 103,00 €	74		Total fonctionnement du conseil de développement	10 000,00 €	5 103,00 €	<p>Unanimité Pour : 13</p>
OPE	Art.	NATURE	Dépenses	Recettes																																						
11	611	Prestation extérieure (Animation/Formation)	4 650,00 €	- €																																						
11	6257	Frais de réception	500,00 €	- €																																						
11	6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	- €																																						
11	6236	Communication	3 000,00 €	- €																																						
11	6281	Cotisation réseau CD bretons	850,00 €	- €																																						
11	7472	Subvention région	- €	5 103,00 €																																						
74		Total fonctionnement du conseil de développement	10 000,00 €	5 103,00 €																																						
2	<p>Intercommunalité Rapporteur : Isabelle JOUCAN</p> <p>Contrat de territoire volet 3 - Demande pour l'action 2022 "Réseau des médiathèques"</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :</p> <table border="1" data-bbox="264 1339 1046 1771"> <thead> <tr> <th>Objet</th> <th colspan="2">Budget prévisionnel TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communication et animation : pastilles vidéo réseau des médiathèques, vidéo drone environnement, répertoire des pratiques, inauguration du réseau</td> <td>8 140 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Formations complémentaires à destination des utilisateurs et administrateurs du réseau pour l'optimisation de l'usage du logiciel</td> <td>7 680 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 820€</td> <td>100 %</td> </tr> <tr> <td>Demande financement CD35 – volet 3 CT</td> <td>4 376,6 €</td> <td>27,6 %</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement Val d'Ille-Aubigné</td> <td>11 443.4 €</td> <td>72,4 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention d'un montant de 4 376,60 € au titre du volet 3 du contrat de territoire auprès de Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.</p>	Objet	Budget prévisionnel TTC		Communication et animation : pastilles vidéo réseau des médiathèques, vidéo drone environnement, répertoire des pratiques, inauguration du réseau	8 140 €		Formations complémentaires à destination des utilisateurs et administrateurs du réseau pour l'optimisation de l'usage du logiciel	7 680 €		Total	15 820€	100 %	Demande financement CD35 – volet 3 CT	4 376,6 €	27,6 %	Autofinancement Val d'Ille-Aubigné	11 443.4 €	72,4 %	<p>Unanimité Pour : 13</p>																						
Objet	Budget prévisionnel TTC																																									
Communication et animation : pastilles vidéo réseau des médiathèques, vidéo drone environnement, répertoire des pratiques, inauguration du réseau	8 140 €																																									
Formations complémentaires à destination des utilisateurs et administrateurs du réseau pour l'optimisation de l'usage du logiciel	7 680 €																																									
Total	15 820€	100 %																																								
Demande financement CD35 – volet 3 CT	4 376,6 €	27,6 %																																								
Autofinancement Val d'Ille-Aubigné	11 443.4 €	72,4 %																																								

3	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Syndicat mixte du Pays de Rennes - Cotisation 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : APPROUVE le montant de la contribution de 25 999 € au Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes, au titre de l'exercice 2022,</p> <p>PRÉCISE que cette dépense sera imputée au compte 65548 du budget principal,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité Pour : 13</p>
4	<p>Emploi Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Association We Ker - Cotisation 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE la cotisation d'adhésion 2022 à l'association We Ker, d'un montant total de 57 250,50€,</p> <p>PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Unanimité Pour : 13</p>

Arrivée de Monsieur Pascal GORIAUX. L'ordre des points est modifié.

11	<p>Sport Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Salle omnisports - Actualisation du Plan de financement</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :</p> <table border="1" data-bbox="268 1339 1043 1599"> <thead> <tr> <th>Institutions</th> <th>Fonds</th> <th>Montant demandé / Budget total</th> <th>Taux d'intervention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>DSIL</td> <td>452 400 €</td> <td>18,2%</td> </tr> <tr> <td>CD 35</td> <td>Contrat de territoire</td> <td>690 690 €</td> <td>27,8%</td> </tr> <tr> <td>ANS</td> <td>Enveloppe des équipements structurants de niveau local</td> <td>496 230 €</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</td> <td>1 639 320 €</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Auto-financement CCVIA</td> <td>841 830 €</td> <td>34%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL (hors taxes)</td> <td>2 481 150 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la subvention de 496 230€ auprès de l'Agence Nationale du Sport,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande.</p>	Institutions	Fonds	Montant demandé / Budget total	Taux d'intervention	Etat	DSIL	452 400 €	18,2%	CD 35	Contrat de territoire	690 690 €	27,8%	ANS	Enveloppe des équipements structurants de niveau local	496 230 €	20%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 639 320 €	66%	Auto-financement CCVIA		841 830 €	34%	TOTAL (hors taxes)		2 481 150 €	100 %	<p>Unanimité Pour : 14</p>
Institutions	Fonds	Montant demandé / Budget total	Taux d'intervention																											
Etat	DSIL	452 400 €	18,2%																											
CD 35	Contrat de territoire	690 690 €	27,8%																											
ANS	Enveloppe des équipements structurants de niveau local	496 230 €	20%																											
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 639 320 €	66%																											
Auto-financement CCVIA		841 830 €	34%																											
TOTAL (hors taxes)		2 481 150 €	100 %																											

12	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Marché d'acquisition de VAE 2022 - Attribution</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE l'attribution du marché de fourniture de 34 vélos électriques à l'UGAP pour un montant total de 72 637,26 € TTC,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer les 3 devis afférents.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
13	<p>Solidarité Rapporteur : Yannick LARIVIERE-GILLET</p> <p>Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage - Convention avec l'Etat 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE les termes de la convention entre l'Etat et la Communauté de Communes Val d'Ille et d'Aubigné pour la gestion d'aires des gens du voyage pour l'année 2022,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée,</p> <p>SOLLICITE le versement de la subvention d'un montant de 6 780 €.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
14	<p>Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) - Subvention 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE le versement d'une subvention au titre de l'année 2022 à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes d'un montant de 65 161 € dans le cadre du partenariat engagé avec la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
15	<p>Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes - Cotisation 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : DÉCIDE du versement de la cotisation d'un montant de 3 816,80 € au titre de l'année 2022 à l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Rennes.</p> <p>PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
16	<p>Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Projet d'autoconsommation collective PHEBUS par Energiv - Subvention 2022</p> <p>Décision du bureau communautaire : ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 677 € HT à la SEM Energ'iv.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>

5	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SAS Jardin de Gaïa - Vignoc</p> <p>Décision du bureau communautaire : DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 124,40 € au bénéfice de la SAS Jardin de Gaïa,</p> <p>PRÉCISE que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à la SAS Jardin de Gaïa, soit 3 562,20 €,</p> <p>PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
6	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL Au Bonheur des Sens - Sens-de-Bretagne</p> <p>Décision du bureau communautaire : DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 3 513 € au bénéfice de la SARL Au Bonheur des Sens,</p> <p>PRÉCISE que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à la SARL Au Bonheur des Sens, soit 1 756,50 €,</p> <p>PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>

7	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de l'EI L'Atelier Coiffure - Montreuil-sur-Ille</p> <p>Décision du bureau communautaire : DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 1 622,22 € au bénéfice de l'EI L'Atelier Coiffure,</p> <p>PRÉCISE que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à l'EI L'Atelier Coiffure, soit 811,11 €,</p> <p>PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
8	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Bourdonnais - Foncier économique - Lot 23 - SAS Bretagne Service Dentaire</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE la cession du lot 23 de la ZA La Bourdonnais située à La Mézière et dont l'emprise foncière se fait sur la parcelle cadastrée section AM n°188, pour une surface totale estimée à 1 199 m², au profit de la SAS Bretagne Service Dentaire représentée par Monsieur Lionel Héliçon, au prix de vente à 60 € HT/m²,</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
9	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Bourdonnais - Foncier économique - Vente de terrain - M. Yannig WALTER</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE la cession d'une bande de terrain située sur la ZA La Bourdonnais à La Mézière et dont l'emprise foncière se fait sur les parcelles cadastrées section AL n°257 (p) et AM n°105 (p) et 172 (p), pour une surface totale estimée à 371 m², au profit de Monsieur Yannig Walter, au prix de vente à 60 € HT/m²,</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>
10	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Ecoparc Haute Bretagne - Foncier économique - Lot 10 - SCI PROTEINES</p> <p>Décision du bureau communautaire : VALIDE la cession du lot n°10 dont l'emprise se situe sur la parcelle cadastrée ZN 111 de la ZA Ecoparc Haute Bretagne à Andouillé Neuville, pour une surface totale estimée à 886 m², au profit de la SCI PROTEINES en cours de constitution, représentée par Monsieur Oliver Grosjean et Monsieur Nicolas Pot, au prix de vente à 22 € HT le m²,</p>	<p>Unanimité Pour : 14</p>